

# Ecole Jeanne d'Arc, 5 allée des Capucins, 86400 CIVRAY

Tel: 05 49 87 01 95 http://www.jdacivray.fr Mail: secretariat@jda-civray.fr

## **REGLEMENT FINANCIER 2023-2024**

#### 1- TARIFS

L'École Jeanne d'Arc est un établissement en contrat d'association avec l'État et à ce titre l'enseignement y est gratuit. Toutefois, des charges ne sont pas prises en compte par la loi et notamment :

- L'entretien, la rénovation des locaux et les constructions
- Les frais afférents à l'Enseignement Catholique

L'établissement propose un certain nombre de services aux familles (demi-pension, garderie, études du soir encadrées et surveillées pour les élèves de primaire, accueil du matin surveillé).

#### Les tarifs 2023-2024 :

La Contribution des familles	Maternelle et Primaire
<b>Frais pédagogiques</b> (Responsabilité Civile St Christophe, 3 séances de cinéma et les activités culturelles et éducatives,)	25 € à l'inscription
Mensualité contribution des familles par enfant	50 €/ mois
- Au deuxième enfant	-10%
- Au troisième enfant	-30%
- A partir du quatrième enfant	Gratuité
Fournitures pour l'année	30€

L'encaissement du chèque des frais pédagogiques sera fait fin août 2023.

Etude et garderie	Forfait mois	Occasionnelle
Garderie 7h30-8h45	/	/
Etude : Aide aux devoirs de 16h30 à 17h30	23€	3€
Garderie de 16h30 à 17h30	18€	2€
Garderie à partir de 17h30	15€	3€

<sup>\*</sup>Chaque veille de vacances : Pas d'aide aux devoirs

### Le prix des repas

#### **Primaire**

i i i i i i i i i i i		
2023-2024	Prix d'un	Tarif annuel
	repas	par élève
Forfait 1 jour	4,70 €	164.50€
Forfait 2 jours	4,70 €	329.00€
Forfait 3 jours	470€	493.50€
Forfait 4 jours	4,70 €	658.00€
Occasionnels	5,35 €	

#### Maternelle

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
2023-2024	Prix d'un	Tarif annuel
	repas	par élève
Forfait 1 jour	4,30€	150.50€
Forfait 2 jours	4,30€	301.00€
Forfait 3 jours	4,30€	451.50€
Forfait 4 jours	4,30€	602.00€
Occasionnels	4,72 €	

Le paiement des repas est lissé sur l'année, sur la base de 10 mensualités. Les absences, au-delà de 3 jours consécutifs uniquement pour raisons médicales, seront décomptées en juin, lors de la dernière échéance avec un justificatif médical obligatoire à l'appui.



# Ecole Jeanne d'Arc, 5 allée des Capucins, 86400 CIVRAY

Tel: 05 49 87 01 95 http://www.jdacivray.fr Mail: secretariat@jda-civray.fr

#### 2-MODALITES DE PAIEMENT

- ✓ Par prélèvement mensuel automatique avec un échéancier d'Octobre à juillet au 5 ou 15 du mois est le mode privilégié de l'établissement.
- ✓ Par chèques (un par trimestre): 1<sup>er</sup> trimestre chèque au 10 octobre, 2<sup>ème</sup> trimestre chèque au 10 janvier, 3<sup>ème</sup> trimestre chèque du 10 avril.
- ✓ Le paiement des frais pédagogiques est à régler impérativement par chèque bancaire ou espèces à l'inscription.

Pour les spécificités de paiement (couple séparé, tierce personne, ...) merci d'en faire part au secrétariat.

Impayés: En cas de non-paiement des différentes prestations, et sans explications des parents, l'établissement peut exclure l'élève de la demi-pension. De même, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante. L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

### **3-FACILITES DE PAIEMENT**

Le coût de la contribution familiale et des autres frais annexes ne doit en aucun cas constituer un obstacle financier pour les familles, en cas de difficultés durables ou ponctuelles, la cheffe d'établissement peut faire bénéficier les familles concernées, d'un certain nombre de dispositifs.

Pour tout renseignement, veuillez contacter Mme BETIN au service comptabilité.

Cheffe Etablissement Mme LUQUIAU

La comptable Mme BETIN



# Ecole Jeanne d'Arc, 5 allée des Capucins, 86400 CIVRAY

Tel: 05 49 87 01 95

http://www.jdacivray.fr Mail: secretariat@jda-civray.fr

### **FORMULAIRE LIE A LA FACTURATION**

Mme, M.:				
Parents de l'élève :	En classe de	):		
✓ Mode de règlement :				
□ prélèvement mensuel au 5 du mois	□ prélèver	ment mensuel au 15 du mois		
□ espèces	□ chèque	au trimestre		
✓ Forfait repas : DP = Demi-Pensionnaire	<b>:</b>			
□ DP1 jour □ DP2 jours □	DP3 jours	IDP4 jours		
Précisez les jours de repas Lundi 🔲 Mardi 🖵 Jeudi 🖵 Vendredi 🗖				
✓ Forfait aide aux devoirs / mois de 16h30 à 17h25 :				
☐ Aide aux devoirs ( 23€) ☐ occasionnelle 3€/ soir				
Cochez les jours de présence d'étude: lundi	🗖 mardi 🗖	jeudi 🗖 vendredi 🗖		
✓ Garderie de 16h30 à 17h30 :	□ forfait ( 18€)	□ occasionnelle 2€/ soir		
✓ Garderie à partir de 17h30 :	□ forfait ( 15€)	□ occasionnelle 3€/ soir		
✓ Emprunte-t-il un car de ramassage scolaire : oui □ non □				